

- CONDITIONS GENERALES -

Sauf convention préalable écrite et acceptée par le Centre, les dispositions suivantes sont d'application (extraits du règlement d'ordre intérieur (ROI) et des conditions de location (RCL) du Centre Sportif Mounier, asbl) :

1. Le règlement d'ordre intérieur du Centre s'applique à toutes les personnes fréquentant le Centre, tant en qualité de client, qu'accompagnateur, simple visiteur, spectateur, ... (ROI art 1.1).
2. Toute facture impayée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 10% par mois sur le solde impayé. En outre, toute facture demeurant impayée après qu'un premier appel écrit aura été adressé au locataire, sera automatiquement majorée de 20% avec un minimum de 100 Euro, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts (RCL art. 16).
3. Les demandes d'annulation doivent être introduites dans un délai minimum de 48 heures avant l'heure de la location à annuler (abonnements) (RCL art. 25). Aucun report de séance à la saison académique suivante n'est autorisé. L'ensemble des séances doivent être prises entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année de l'abonnement.
4. Toute réclamation concernant votre facture doit nous parvenir par écrit au plus tard 8 jours après réception (art. 15).
5. Les détenteurs d'un abonnement ont une priorité sur leur terrain. S'ils désirent conserver leur priorité sur ce terrain, ils sont tenus de nous en informer 1 mois maximum avant la fin de leur abonnement en cours. Passé ce délai, la priorité ne sera plus d'application.
6. Toute personne occupant un terrain sans l'avoir réservé par contrat ou location occasionnelle, sera tenu de payer une amende de 75 Euro en plus du prix de location de ce terrain (RCL art. 6).
7. Les abonnements générés sont dus et doivent être payés dans leurs intégralités. Les abonnements payés ne donnent droit à aucun remboursement, qu'ils soient entamés ou non (RCL art. 24). En cas de maladie/blessure, aucun remboursement ni aucune prolongation de saison ne sera autorisé.
8. La fréquentation des aires de jeux et de sport nécessite impérativement la possession d'un titre (contrat de location, ticket de caisse,...) ou d'une autorisation spéciale délivrée par la Direction; toute personne fréquentant le Centre Sportif doit être porteur et l'exhiber sur première demande d'un membre du personnel (ROI art 5.4).
9. Le port de chaussures de sport est obligatoire pour toute personne se trouvant dans un local sportif ou sur une aire de sport ou de jeux. Sur les terrains de tennis, des chaussures de tennis (semelles plates ne représentant pas de relief particulier) sont requises (ROI art 19.1 et 19.2).
10. Il est strictement interdit de fumer, de manger, ... sur toutes les aires de jeux et de sports (ROI art 8.2).
11. Le Centre Sportif et la Direction déclinent toute responsabilité quelconque en cas d'accidents, vols, pertes, détérioration quelconque d'objets, vêtements, Il est conseillé aux utilisateurs de contracter personnellement une assurance pour couvrir les vols ou accidents sportifs dont ils seraient victimes (ROI art 6.1 et 6.6).
12. Toute personne fréquentant le Centre Sportif à quelque titre que ce soit est priée de s'astreindre au langage le plus correct et à une tenue décente (ROI art. 3.4).
13. Tout utilisateur est invité à maintenir les salles, les terrains et les vestiaires dans un état de propreté normal (ROI art 3.5).
14. Tout objet loué ou remis à titre gracieux (Clés, manivelles, ballons, raquettes,...) et sortant de la réception peut être enlevé moyennant le dépôt d'une pièce d'identité ou autre document similaire pour lequel le réceptionniste donne son accord (ROI art 5.5).
15. Les utilisateurs veilleront à n'utiliser que l'aire de jeux ou de sports qui leur a été attribuée et à commencer et terminer leurs activités aux heures prévues, en ce compris la pose et la remise en place du matériel (ROI art 10.2).
16. Les matériels et équipements...ne peuvent être utilisés que conformément à la pratique courante et à l'éthique sportive du sport considéré (ROI art 11.1).

Le règlement d'ordre intérieur et le règlement des locations sont disponibles à la réception du Centre ou sur notre site internet www.mounier.be.